



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

SYNTHESE

Mieux vivre avec le risque d'inondations

Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

présente

la première stratégie nationale face aux risques d'inondation

Ne plus subir, mais anticiper et s'organiser

Jeudi 10 juillet 2014



1. Le bilan des inondations.....	page 2
2. La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : une politique concernant tous les territoires et tous les acteurs	page 3
A. Les objectifs de la stratégie nationale	page 3
B. Évolution de la prise en compte du risque inondation	page 4
1) 2011 : une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)	page 4
2) 2012 : l'identification des territoires concentrant le plus d'enjeux	page 7
3) 2015 : mise en place d'un plan de gestion des risques d'inondation sur chaque grand bassin	page 10
C. Le plan d'actions qui découle de la stratégie nationale	page 10
3. Les principaux outils pour la prise en compte des inondations	page 11
A. Adapter notre façon de construire	page 11
Lancement d'un concours international d'architecture ou comment construire et reconstruire dans les zones à risques.....	page 11
Les plans de prévention des risques naturels : lancements de 5 projets pilotes.....	page 12
B. Surveiller, prévoir, alerter et gérer la crise.....	page 14
1) La vigilance « crues »	page 14
2) Le rôle du maire.....	page 14
C. Le citoyen, acteur informé sur les risques inondation	page 17
1) Kit d'attente des secours pendant 3 jours	page 18
2) Géorisques, un nouveau site Internet d'information du public	page 19
3) Repères de crues	page 21
4. Les financements	page 22
Annexe 1 :	
Quel kit de survie face à une inondation ?.....	page 23
Annexe 2 :	
Liens utiles.....	page 24



1. Le bilan des inondations

La France est particulièrement exposée aux **risques** naturels d'inondation : la tempête Xynthia, dans la nuit du 27 au 28 février 2010, et les inondations du Var du printemps 2010, la succession d'intempéries et d'inondations au printemps 2013 et au début de l'année 2014, ainsi que les événements de vendredi 4 juillet 2014 dans les Pyrénées l'ont dramatiquement rappelé.

Pouvant mettre en péril du jour au lendemain l'économie de tout un territoire, ces risques d'inondation sont en constante augmentation : l'état de catastrophe naturelle a été déclaré pour **566 communes** en hiver 2013-2014 contre **466** au printemps 2013.

A des degrés divers, environ **19 000 communes** sont ainsi soumises à ce risque, qui a fait plus de **200 victimes** et généré plus de **20 milliards d'euros** de dommages entre 1982 et 2010.

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) réalisée par l'État en 2011, à l'échelle du territoire national, révèle que près de **1 habitant sur 4** et **1 emploi sur 3** en France sont aujourd'hui potentiellement exposés.

Ces risques sont encore aggravés par les effets du changement climatique sur l'élévation du niveau moyen des mers et la multiplication possible des fortes tempêtes.

Sur le territoire national, les dommages annuels moyens causés par les inondations sont évalués entre **650 à 800 millions d'euros**. Ce coût annuel moyen pourrait être nettement plus important en cas d'**aléa** d'intensité exceptionnelle.

Face à ce constat, et sous l'impulsion de la directive européenne sur les inondations, la France a mobilisé d'importants moyens humains, techniques et financiers pour renforcer sa politique de gestion des risques d'inondation aussi bien par submersion marine, débordement de cours d'eau (fluvial comme torrentiel), remontée de nappe, ruissellement.

L'État lance donc aujourd'hui, jeudi 10 juillet, et avec tous les acteurs concernés, une stratégie nationale de gestion des risques d'inondation pour assurer la cohérence des actions menées en la matière.

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel (inondation, mouvement de terrain, séisme, avalanche...) ou anthropique d'occurrence et d'intensité données.. Par exemple l'aléa d'inondation lié à une crue de fréquence donnée sur un territoire donné, peut être caractérisé par une surface inondable, une hauteur d'eau, une vitesse du courant et la durée de la submersion, etc.

Les enjeux sont les personnes, biens, activités, moyens, patrimoines susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou technologiques. Par extension les enjeux sont tous les ouvrages installations ou fonctions susceptibles d'aggraver le risque s'ils sont endommagés ou défaillants. Ils sont caractérisés par leur importance (nombre et nature et leur vulnérabilité (résistance) à un aléa donné.

Le risque est la combinaison de deux facteurs : un aléa et un enjeu. . Par exemple le risque d'inondation est la combinaison de la probabilité de survenue d'un aléa d'inondation lié à une crue de période de retour donnée et de ses conséquences négatives potentielles pour la santé humaine, l'environnement, les biens, dont le patrimoine culturel, et l'activité économique.



2. La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation : une politique concernant tous les territoires et tous les acteurs

Jusqu'à présent, le risque d'inondation était davantage pris en compte en cas de crises qu'en prévention de celles-ci. Pour la première fois, la France se dote d'une **stratégie qui impose une approche proactive en matière de prévention des inondations sur l'ensemble des territoires à risques** : l'ambition de cette politique est de porter une attention particulière aux secteurs les plus exposés (territoires à risque important d'inondation (TRI)) mais également aux secteurs épargnés par les inondations ces dernières décennies.

Au-delà de l'implication de tous les territoires, et à travers cette stratégie, le gouvernement **rappelle que chacun a un rôle à jouer face aux risques d'inondation** : citoyens, entreprises, collectivités, État doivent adapter leur comportement. Pour mieux se protéger, il est d'abord indispensable de se renseigner pour mieux connaître les risques auxquels on est exposé.

A. Les objectifs de la stratégie nationale

Issue d'une consultation nationale auprès du grand public, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation vise à assurer la cohérence des actions menées sur le territoire.

La stratégie nationale fixe trois grands objectifs :

- augmenter la sécurité des populations,
- réduire le coût des dommages,
- raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.

Un référentiel de **vulnérabilité** pour les territoires

Face au nombre important de personnes exposées aux risques d'inondation, l'un des principaux défis de la stratégie nationale porte sur la réduction de la vulnérabilité des **enjeux** existants.

Aujourd'hui, jeudi 10 juillet 2014, Ségolène Royal présente avec la Commission mixte inondations un groupe de travail rassemblant des experts, des élus et des représentants du monde économique et social, pour élaborer un outil opérationnel à l'usage des collectivités territoriales.

Il s'agit de mettre à la disposition des territoires les procédés ou les modes d'emploi les plus fiables pour appréhender et réduire la vulnérabilité de leur territoire aux inondations. Une première version de ce référentiel de vulnérabilité est présentée aujourd'hui et sera finalisée dès 2015. Elle comprendra les méthodes de diagnostic territorial et de stratégie pour l'action, ainsi qu'un guide des outils de réduction de la vulnérabilité (renforcement de la structure du bâtiment, étage refuge, clapets anti-retour, batardeaux, voirie d'accès pérennes, réseaux étanches, et pour les nouvelles constructions : parties habitées au-dessus des niveaux d'eau de référence, etc.)

Une attention particulière devra être portée à la vulnérabilité des réseaux (transports en commun, télécommunications, énergie) dont notre société est de plus en plus dépendante.

La vulnérabilité caractérise la sensibilité d'un enjeu vis-à-vis d'un aléa donné. Elle exprime le niveau d'effet prévisible d'un phénomène dangereux sur des enjeux. Ex : une école peut être vulnérable à l'inondation, mais ne pas être vulnérable à une surpression liée à un accident industriel. On distingue différents types de vulnérabilité : la vulnérabilité géographique (lorsqu'on se trouve en zone inondable), la vulnérabilité structurelle (lorsque la maison n'est pas construite pour résister à un séisme), la vulnérabilité individuelle (lorsque je prends ma voiture pendant une tempête), la vulnérabilité organisationnelle (lorsque aucune alerte n'est prévue en cas de tsunami).



Une élaboration concertée

L'élaboration collective et concertée de cette stratégie nationale de gestion des risques d'inondation, au sein de la Commission mixte inondation (CMI), a conduit à un texte partagé par l'État et les parties prenantes.

Cette stratégie répond ainsi à une attente forte de tous les partenaires, notamment des collectivités territoriales, d'un cadre partagé orientant la politique nationale de gestion des risques d'inondation.

B. Évolution de la prise en compte du risque inondation

1) 2011 : une évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) donne pour la première fois une vision homogène et objective des risques sur l'ensemble du territoire

Pour définir les orientations stratégiques à donner à la politique nationale de gestion des risques d'inondation, la France a procédé à une évaluation préliminaire des risques d'inondation en 2011. Cette évaluation propose **la première photographie complète de l'exposition actuelle aux risques d'inondation.**

Cette évaluation préliminaire croise les différents aléas avec l'exposition de la population, des activités économiques, du patrimoine et de l'environnement) pour aboutir à des indicateurs (nombre d'habitants permanents potentiellement touchés par des débordements de cours d'eau, nombre d'habitations de plain-pied potentiellement touchées par des submersions marines, etc.). Cette évaluation est dite « préliminaire » car elle précède la stratégie de gestion des risques qu'elle motive.

La limite de cette première évaluation repose sur le fait qu'elle n'intègre pas la « vulnérabilité effective des enjeux » (par exemple, un rez-de-chaussée est plus vulnérable qu'un étage élevé, les enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables, les personnes exposées aux crues soudaines sont plus vulnérables que celles exposées aux crues lentes).

Est donc lancée une évaluation complémentaire.

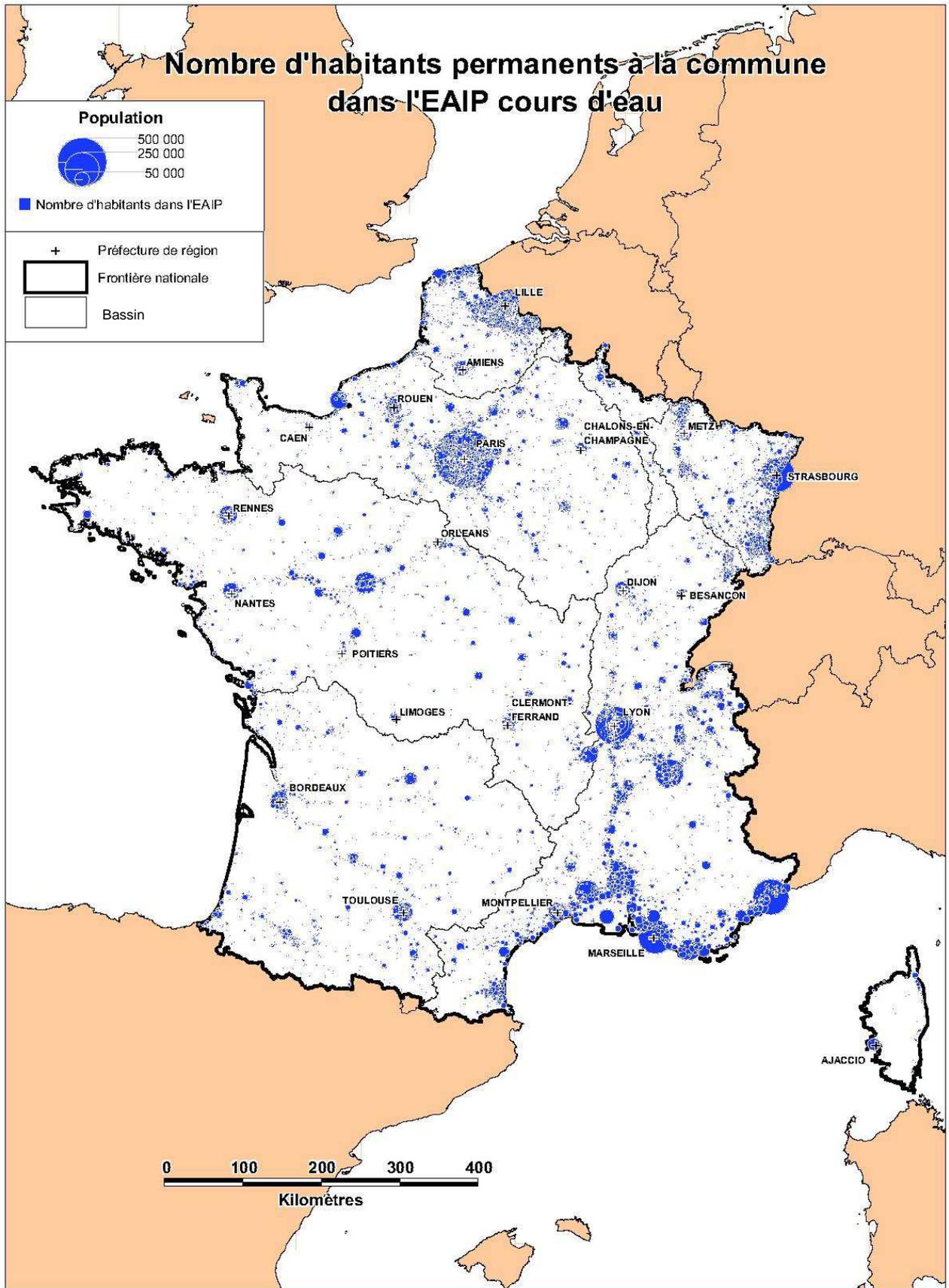
Le district est la zone terrestre et maritime composée d'un ou de plusieurs **bassins** hydrographiques ainsi que des eaux souterraines et côtières associées.

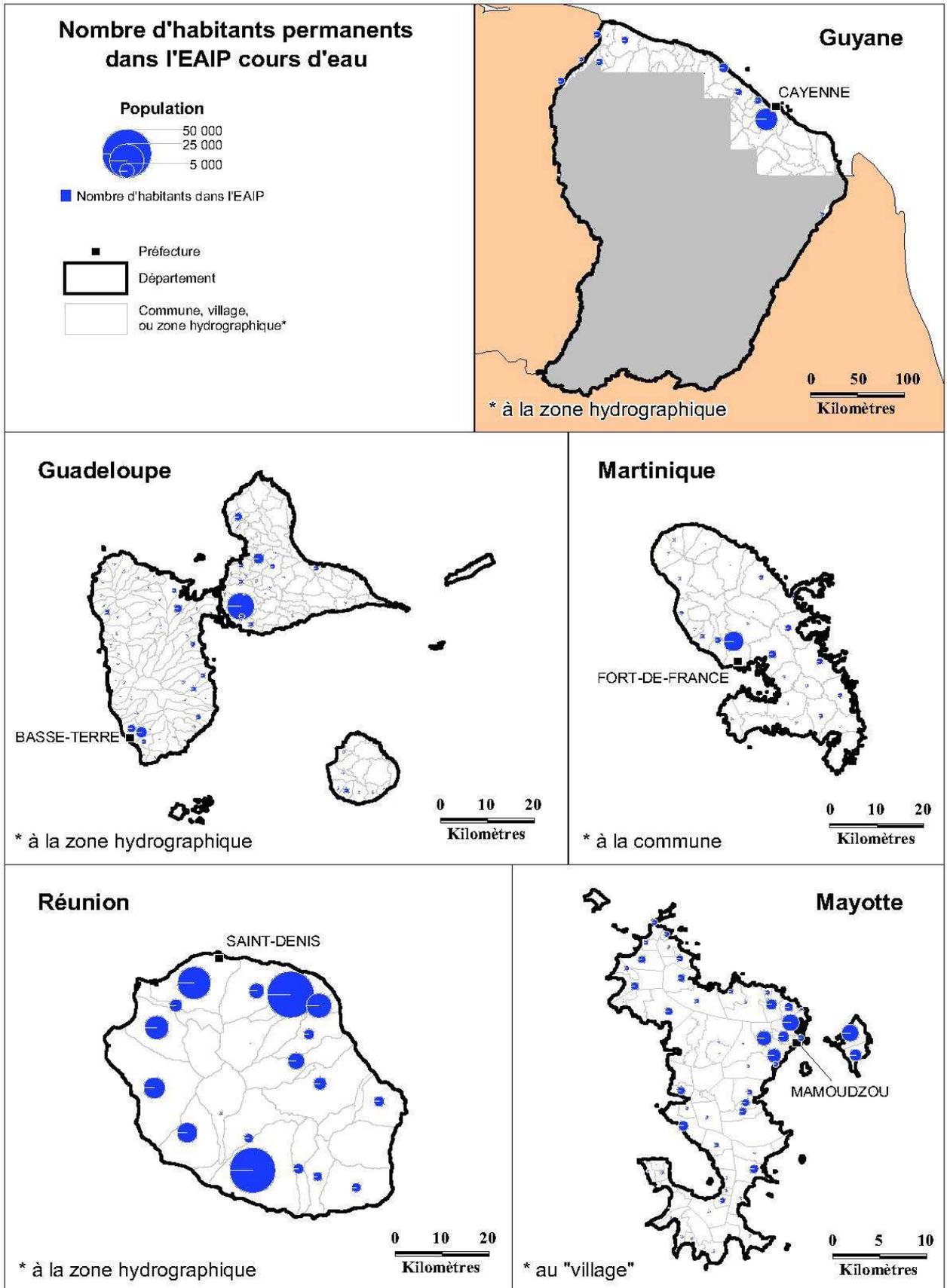
Selon la directive cadre sur l'eau, le district a été identifié comme principale unité pour la gestion de l'eau.

Ci-après :

Cartes de l'exposition aux risques des habitants permanents (enveloppe approchée des inondations potentielles (EAIP)) – Ministère de l'Écologie et Centre d'études et d'expertise sur les risques







Les trois principaux enseignements :

- **Sur certains territoires, l'absence de catastrophes significatives depuis 50 ans peut donner l'illusion de sécurité.**

Les événements survenus en 2010, 2013 et 2014 n'ont pas une intensité d'ampleur géographique comparable aux grandes crues survenues au 19^{ème} siècle. Ces dernières ont été exceptionnelles et répétitives et ont affecté de très vastes territoires, voire la quasi totalité de la France (1856). Les inondations de 1910 ont touché une grande partie du territoire français et notamment la Seine. La France n'a pas connu de crues aussi dramatiques depuis 50 ans. Ces dernières décennies de relatif « repos hydrologique » coïncident avec les plus forts développements urbains en zone inondable.

- **Le coût potentiel des dommages en cas d'événement majeur serait bien supérieur aux dommages économiques liés aux événements récents déjà élevés.**

Les inondations du Gard en 2002, du Rhône aval en 2003 et du littoral de la Vendée et de la Charente maritime en 2010 (Xynthia) ont coûté plus d'un milliard d'euros chacune. La survenue en région parisienne d'une crue similaire à celle de 1910 aurait un coût direct de 17 milliards et un coût total de 30 à 40 milliards d'euros en incluant les impacts indirects. Une crue en Loire moyenne de type 1856 toucherait aujourd'hui 300 000 personnes et coûterait plus de 6 milliards d'euros.

- **Une augmentation de l'exposition des populations aux risques d'inondation est à craindre dans le futur**

Deux facteurs sont à prendre en compte dans l'évaluation des risques futurs. Tout d'abord, le changement climatique entraîne une élévation du niveau de la mer. Par ailleurs, la croissance démographique est évaluée à + 15 % d'ici 2040 avec une concentration forte en outre-mer et sur les façades littorales qui, elles, pourraient concentrer 40% de la population en 2040.

Les grandes crues des siècles passés auraient donc un impact considérable aujourd'hui étant donné la densification des enjeux, leur valeur et leur interdépendance mais seront de plus en plus dangereuses dans les années qui viennent.

2) 2012 : l'identification des territoires concentrant le plus d'enjeux

122 territoires concentrant le plus d'enjeux, les territoires à risques importants d'inondation (TRI) ont été identifiés afin de prioriser l'action sur les territoires où il y a le plus d'enjeux exposés, dans un souci de préserver la compétitivité des territoires et d'optimiser l'investissement public.

Une cartographie fine des risques selon trois types d'inondations (fréquente, moyenne, extrême) a été engagée sur ces territoires. Cette cartographie permet d'améliorer et d'homogénéiser la connaissance du risque d'inondation sur les secteurs les plus exposés.

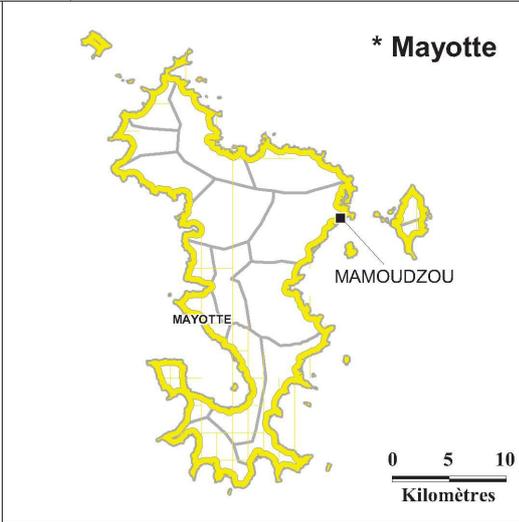
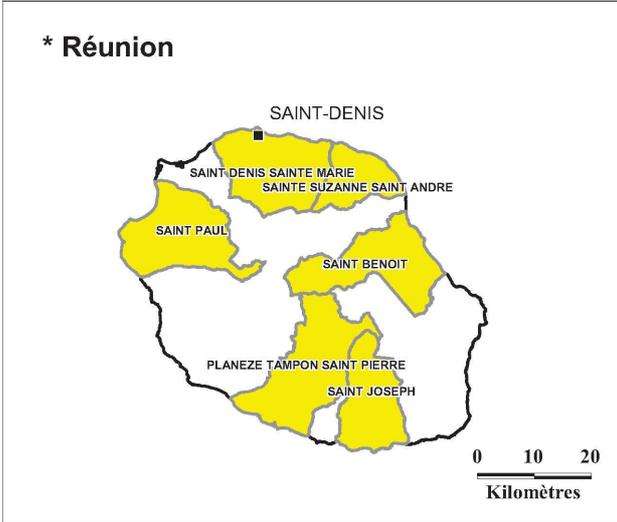
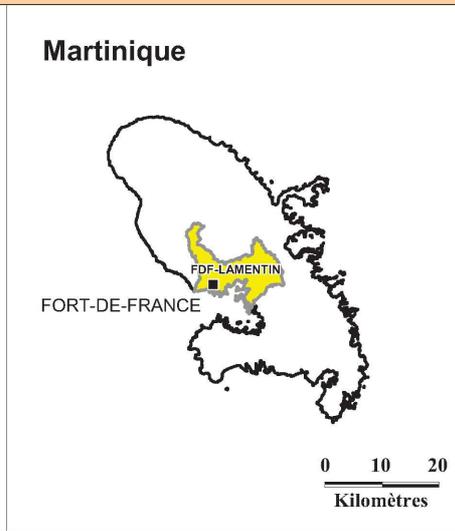
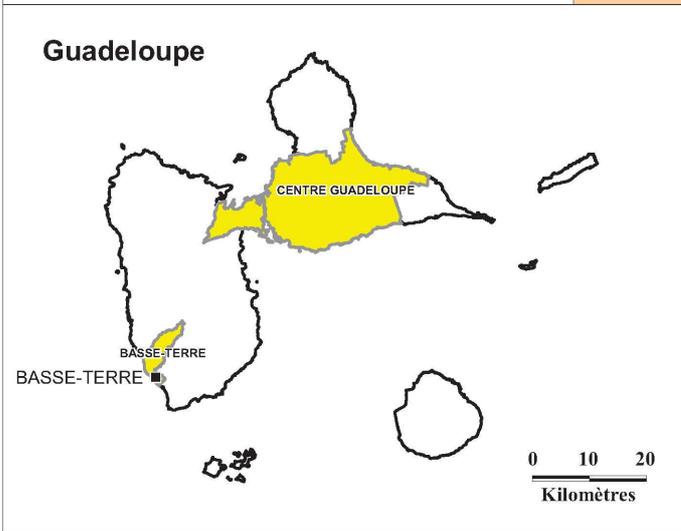
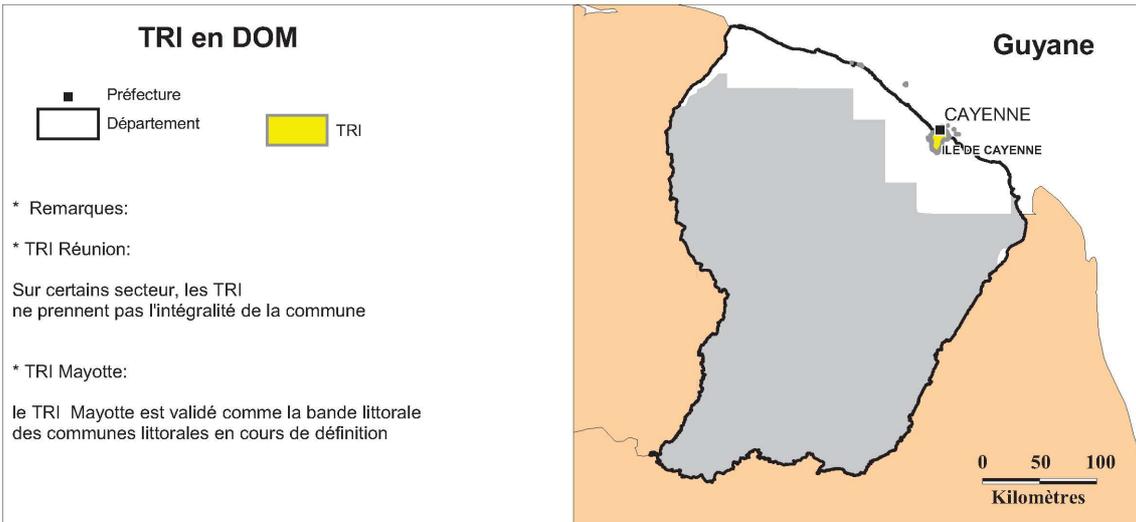
Les TRI feront l'objet de stratégies locales de gestion des risques d'inondations. Des plans d'actions issus de ces stratégies locales pourront bénéficier d'un soutien financier, notamment via le fonds de prévention des risques naturels majeurs, par une contractualisation avec l'État.

Les ambitions portées par la stratégie nationale s'appliquent cependant à tout le territoire national et pas seulement aux TRI. Il s'agit d'augmenter la sécurité des populations partout où il existe un danger pour les vies humaines, de réduire les conséquences dommageables des inondations pour réduire au maximum le coût pour la société toute entière et de permettre aux territoires de se relever au plus vite d'une catastrophe.



Ci-après : Cartes des territoires à risque important d'inondation en métropole et en DOM (TRI) – Ministère de l'Écologie et Centre d'études et d'expertise sur les risques





3) 2015 : mise en place d'un plan de gestion des risques d'inondation sur chaque grand bassin

La France des cours d'eau est divisée en grandes zones géographiques dites **bassins**. Un plan de gestion des risques d'inondations sera élaboré sur chaque bassin, sous l'autorité du préfet coordinateur de bassin et en lien avec les parties prenantes. Ce plan permet de décliner à l'échelle de chaque grand bassin la politique nationale de gestion des inondations.

Le plan introduit des dispositions visant à rendre les territoires moins vulnérables aux risques d'inondation, et notamment des mesures pour le développement d'un mode durable d'occupation du sol et la maîtrise de l'urbanisation. **Il vise ainsi à développer l'intégration de la gestion du risque dans les politiques d'aménagement du territoire.**

Les plans de gestion du risque inondation doivent être élaborés d'ici fin 2015 au plus tard et mis à jour tous les six ans, dans un cycle d'amélioration continue.

C. Le plan d'actions qui découle de la stratégie nationale

Parallèlement à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation sur les territoires, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie conduit avec la Commission mixte inondations la réalisation d'un plan d'actions national sur 5 chantiers prioritaires répondant aux grands défis de la stratégie nationale.

- Pour assurer les ambitions de cette stratégie, les moyens financiers disponibles doivent être répartis équitablement sur les opérations les plus à même d'atteindre le résultat visé. Des critères de priorité pour le financement des opérations de gestion des risques inondations seront donc arrêtés.
- L'un des principaux leviers de la gestion des inondations consiste à maintenir des espaces d'écoulement des eaux. L'objectif de cette action est d'assurer la gestion des zones d'expansion des crues en privilégiant la concertation avec le monde agricole. Il s'agira de mobiliser les dispositifs existants pour contribuer à maintenir ces espaces en prenant en compte leur dimension économique.
- La stratégie vise en particulier la réduction du coût des inondations. Pour y parvenir, la réduction de la vulnérabilité des enjeux existants est un champ d'actions à développer. Le référentiel de vulnérabilité est en cours d'élaboration (le détail est en page 3).
- Les résultats obtenus par la mise en œuvre de la stratégie seront suivis par des indicateurs. Pour y parvenir, un état initial de la gestion actuelle des risques sera élaboré.
- Enfin, la mobilisation de tous, dont les élus, pour se préparer à vivre les crises appelle un vaste plan de formation et de sensibilisation national basé sur des pratiques de résilience éprouvées. Il sera élaboré par les acteurs déjà engagés dans ces disciplines.



3. Les principaux outils pour la prise en compte des inondations

A. Adapter notre façon de construire

La prévention la plus efficace pour limiter les dommages liés aux inondations reste de limiter au maximum l'urbanisation en zone inondable, et lorsque celle-ci est autorisée, de **prévoir des mesures visant à maîtriser l'urbanisation et adapter le bâti à l'existence du risque d'inondation** (surélévation du premier niveau par exemple pour éviter les dommages aux biens et aux personnes).

C'est l'objet des plans de prévention des risques naturels (PPRN) qui réglementent l'implantation et la gestion des enjeux en zone inondable. Des mesures de réduction de la vulnérabilité sur les bâtiments existants peuvent également être mises en œuvre.

Ces différents outils de gestion des espaces doivent donc être complétés par d'autres dispositifs relevant de l'aménagement du territoire placé sous la responsabilité des collectivités territoriales, en vue de réduire la vulnérabilité des territoires.

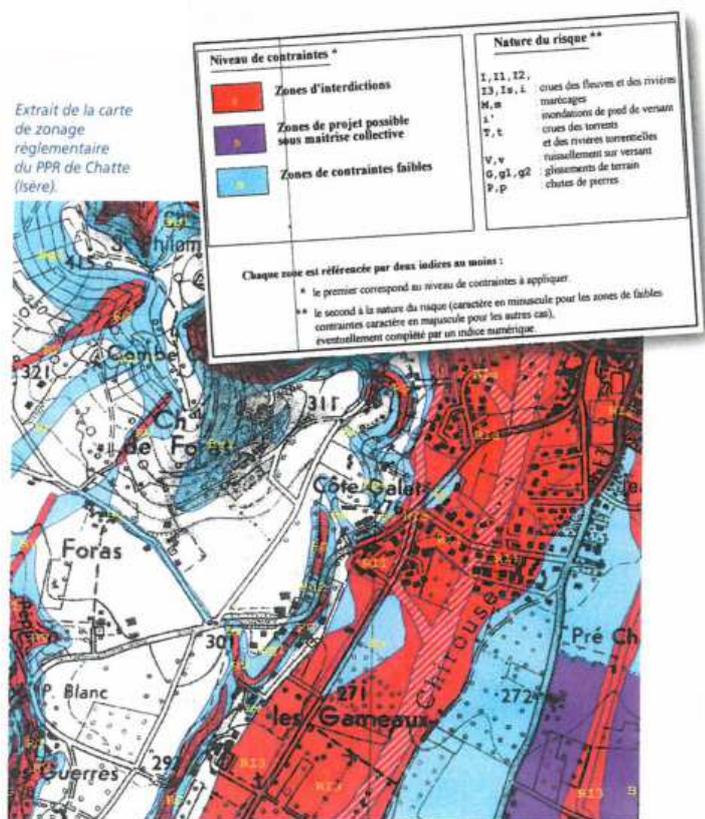
Dans ce sens, Ségolène Royal, en lien avec Sylvia Pinel, va lancer un concours international d'architecture qui visera à innover en matière de conception urbaine et architecturale pour intégrer au mieux le risque inondation dans les opérations d'aménagement ou de requalification urbaine, dans des éco-quartiers pleinement résilients..., avec des solutions adaptées à la diversité des territoires en réduisant la vulnérabilité.

Les plans de prévention des risques naturels

La maîtrise de l'urbanisation s'exprime au travers des plans de prévention des risques naturels inondations prescrits et élaborés par l'État. L'objectif de cette procédure est de contrôler le développement en zone inondable jusqu'au niveau de la plus forte crue historique connue ou de la crue centennale et de préserver des champs d'expansion des crues.

Dans ces zones, le plan de prévention peut prescrire ou recommander des dispositions constructives, telles que la mise en place de systèmes d'étanchéité sur les ouvertures (batardeaux) et des dispositions relatives à l'usage du sol, tels que l'amarrage des citernes ou le stockage des éléments flottants.

Pour les zones les plus exposées ou qui présentent un intérêt pour le laminage des crues, il interdit la construction. Pour les zones moyennement inondables, il réglemente la construction en fixant par exemple une cote de plancher à respecter (cote de mise hors d'eau).



Les ateliers nationaux « territoires en mutation exposés à un risque » : lancement de 5 projets pilotes

Cette démarche consiste à mettre à disposition des élus et services de l'État, pendant une année, une équipe de concepteurs de haut niveau entourée d'experts pluridisciplinaires, pour construire avec eux un projet de territoire. Chaque atelier constitue un laboratoire à l'échelle nationale. A partir d'une intervention simultanée sur plusieurs sites pilotes et volontaires, il permet de développer une approche comparative, de faire émerger des principes d'interventions et des modes de gouvernance de projet pour alimenter les réflexions nationales (adaptations législatives ou réglementaires et évolution des méthodes), et d'être reproduit dans des contextes similaires, voire servir d'exemples.

Ces ateliers réunissent :

- les élus locaux (maires et présidents des intercommunalités concernées),
- les services de l'Etat et notamment les préfets,
- les porteurs de projet des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et des Plan Submersions Rapides (PSR),
- les agences d'urbanisme locales
- le Centre Européen de prévention de Risque d'Inondation
- le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, avec l'équipe-projet OBRAS architectes, anime ces ateliers.

Un appel à candidatures national lancé auprès des services de l'État et des collectivités a permis de retenir **5 territoires volontaires** pour s'engager dans la démarche.

- **Loire moyenne, Tours/St-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)** - le vaste territoire des communes de Tours et St-Pierre-des-Corps, confronté aux crues lentes de la Loire, territoire « protégé » par les anciennes digues de protection et fortement contraint dans son développement. Comment relever les défis du renouvellement urbain derrière les digues fragilisées de la Loire ?
- **Val de Fensch (Moselle) et Vallée de l'Orne (Meurthe et Moselle)** - un territoire en questionnement, confronté à des risques multiples (sites et sols pollués, risques miniers, inondation). Comment repenser le fonctionnement de deux vallées, fortement marquées par la fin de l'activité sidérurgique et minière, autour d'une attractivité économique à redéfinir, d'un patrimoine industriel et d'espaces naturels à relier à leur territoire ?
- **Vallée de l'Argens (Var) La Basse Vallée de l'Argens (Le Muy, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens, Fréjus et Saint-Raphaël)** - récemment confrontée aux crues torrentielles dévastatrices de juin 2010). Comment accompagner la mise en œuvre des travaux post-crue et bâtir un projet agricole et urbain résilient qui tire profit de sa position au cœur d'un vaste territoire dynamique et attractif ?
- **Vallée de l'Oise, entre Creil et Compiègne (Oise)** - présentant des enjeux forts de développement économique, industriel et urbain en zone inondable. Comment réinvestir les berges, adapter l'offre de logements aux risques, innover pour recycler des friches ferroviaires, économiques et industrielles stratégiques ?
- **Les bords de Marne en Île-de-France** - Comment densifier et renouveler un secteur urbain situé en grande couronne de l'agglomération parisienne, autour d'une gare du Grand Paris Express exposée au risque d'inondation, dans un objectif de valorisation de la Marne et de ses rives, et de mixité des usages ?



Prévention des inondations en Île-de-France

Face à une forte exposition du territoire francilien aux inondations de la Seine et de ses affluents, des actions sont menées par l'État en Île-de-France en s'appuyant sur une série de leviers complémentaires :

- par l'acquisition continue de données de terrain en période de crue, leur validation et leur intégration dans une base de données associée à la modélisation, la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (DRIEE) développe la connaissance des débordements. Cette connaissance participe à l'amélioration de la prévision des crues, ainsi qu'à la définition de scénarios d'inondation, base de toutes les démarches de prévention et de préparation à la crise.
- pour maîtriser une partie de l'aléa, 4 grands barrages-réservoirs, permettent de stocker 805 millions de m³ d'eau – à comparer au volume total de la crue de 1910 estimée à 6 milliards de m³ – et participeraient ensemble à abaisser la ligne d'eau de 70 cm dans un scénario centennal et en fonctionnement idéal.
- en complément, des dispositifs de protection locale ont été mis en œuvre à Paris et dans les départements de la petite couronne. A noter également l'existence de la vanne secteur à Joinville-le-Pont, permettant de réduire les hauteurs d'eau des communes les plus exposées en amont le long de la Marne, dont la réfection par le CG 94, financée à 50 % par l'État, doit avoir lieu à partir de 2015.

Le Programme d'action de prévention des inondations (PAPI) porté par la Ville de Paris et les conseils généraux de la petite couronne a été labellisé en décembre 2013. Il permet de préfigurer cette gouvernance sur le territoire du comité territorial Seine-Amont Île-de-France. Son plan d'action à hauteur de 110 millions d'euros doit permettre de renforcer la capacité d'anticipation et d'organisation de l'agglomération, et de réduire les risques liés à l'inondation, et d'accélérer le retour à la normale.

La résilience est la capacité d'une société à anticiper, réagir, résister, et survivre face à un phénomène naturel, technologique ou sociétal qui menace son fonctionnement, sa structure puis retrouver un fonctionnement normal pour poursuivre son développement durable.

La ministre de l'Écologie et le ministre de l'Intérieur réuniront, avec les préfets, les opérateurs de réseaux pour accélérer leur mobilisation à la préparation d'une crue centennale en Ile-de-France.



B. Surveiller, prévoir, alerter et gérer la crise

En matière de prévision, de vigilance et d'alerte, Météo France a mis en place en octobre 2011, la nouvelle vigilance « vagues - submersion (marine) », en partenariat avec le service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), et en lien avec les ministères en charge de l'Écologie et de l'Intérieur. Cette vigilance a déjà été activée à plusieurs reprises depuis son lancement (dont 11 fois en orange ou rouge pour l'année 2013).

Le programme de renouvellement accéléré et d'extension du réseau des radars hydrométéorologiques, soutenu par le ministère en charge de l'Écologie, a été défini avec une première tranche engagée fin 2011 (11,9 M€) comprenant six renouvellements et trois extensions.

Le Service d'avertissement sur pluies intenses à l'échelle des communes (APIC) est opérationnel depuis fin 2011 (plus de 4 300 communes abonnées fin 2013) et celui des bulletins téléphonés de vigilance météorologique depuis avril 2012.

1) La vigilance « crues »

L'État a continuellement modernisé et renforcé, depuis le début des années 2000, ses actions de vigilance et d'alerte à travers **la création d'un service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi)** en 2003 et **la mise en place de la vigilance "crues"** en juillet 2006 : www.vigicrues.gouv.fr

Le réseau de la prévision des crues et de l'hydrométrie (450 agents sur l'ensemble du territoire) s'investit fortement pour moderniser, rationaliser et harmoniser les outils, et pour préparer de nouveaux services à destination des autorités et du public, notamment pour passer de la prévision des crues (hauteur d'eau prévue en un point de la rivière) à la prévision des zones inondées (enveloppe potentielle des débordements) et mieux anticiper les crues soudaines.

Les récentes crues dans les Pyrénées, le Var et en Bretagne ont montré la nécessité d'accélérer et de renforcer ces évolutions scientifiques et techniques, entre autres afin de mieux appréhender les phénomènes dans les bassins à réaction rapide et d'intégrer davantage les effets induits par la mer.

Vigicrues en chiffres

Le site Vigicrues a reçu plus de 11 millions de visites en 2013, contre trois millions en 2009.
Aujourd'hui, 21 700 km de cours d'eau sont couverts par la vigilance « crues ».

2) Le rôle du maire

Depuis 2001, le maire doit prendre en compte les risques dans le plan local d'urbanisme, Lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme, il doit veiller au respect des règles de prévention.

Depuis 2004, le maire est aussi responsable de l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) de sa commune définissant l'organisation prévue par le maire pour assurer sur sa commune :

- la préparation des différentes vulnérabilités (bâtiments, axes de communication...) aux risques prévisibles ;



- l'alerte et l'information de la population en cas de vigilance renforcée ou d'événement majeur ;
- l'appui aux services de secours ;
- la prise en compte des personnes à besoins spécifiques (personnes à mobilité réduite, touristes...) ;
- l'organisation du retour à la normale.

Pour cela, il peut s'appuyer sur un ensemble de bénévoles organisés et formés dans le cadre d'une réserve communale de sécurité civile.

La loi oblige les communes soumises à un plan de prévention des risques, à mettre en place un plan communal de sauvegarde qui doit être testé régulièrement afin d'être prêt le jour J.

Observatoire national des risques naturels

Un large partenariat (État, Caisse centrale de réassurance, sociétés d'assurance, collectivités locales) a été développé autour d'un projet d'Observatoire national des risques naturels (ONRN). Il s'est concrétisé en 2013 par la création d'un portail Internet dédié au partage des données de l'observatoire : www.onrn.fr

La mise en œuvre de cet observatoire renforce le lien entre l'assurance et la prévention des risques et marque une première étape dans la construction d'un outil de partage et de diffusion des données et indicateurs sur les risques naturels.

Le portail dispose de plusieurs outils pratiques :

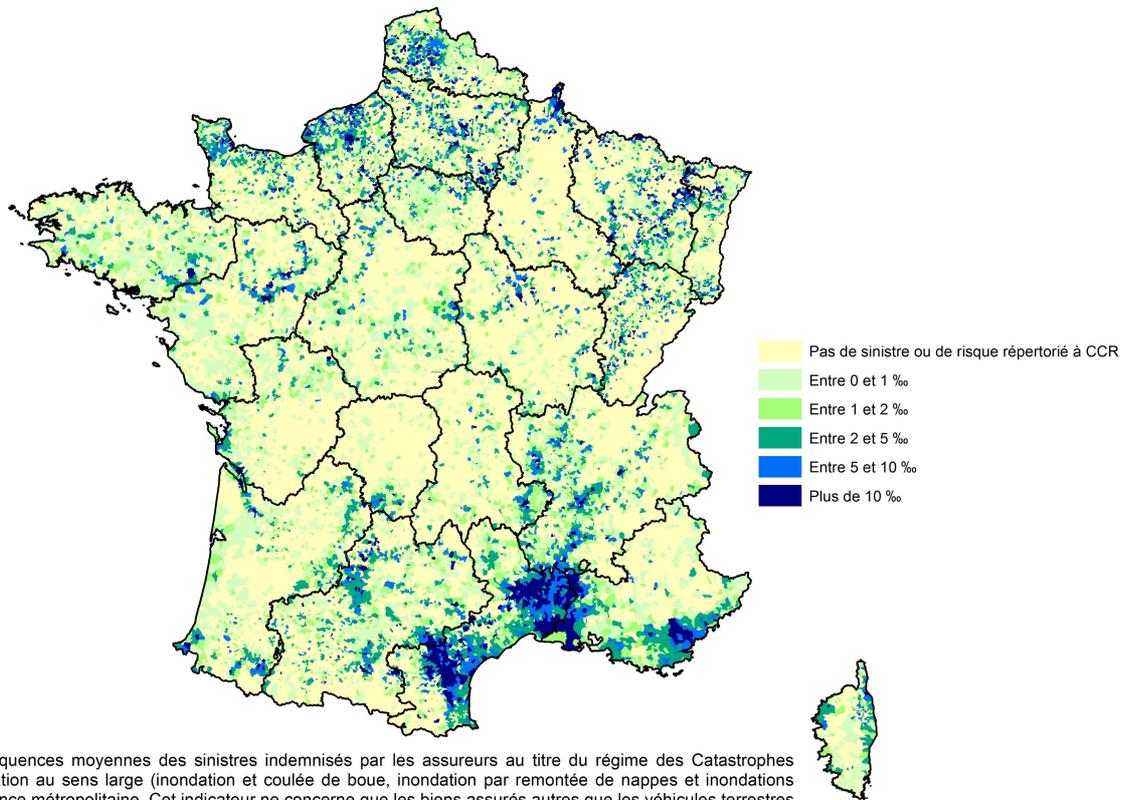
- des indicateurs par croisement des données de l'exposition aux risques, des événements dommageables, des coûts et de l'avancement des procédures de prévention qui concernent le risque inondation, le risque sécheresse ainsi que les sinistres provoqués par les aléas tempête, grêle et neige. Voir la carte ci-dessous,
- une rubrique « sinistralité et retours d'expériences » qui permet d'accéder à des informations sur les événements ayant affecté la France depuis 1982.



Ci-dessous :

Carte de la fréquence de sinistres par commune – ONRN / Caisse Centrale de Réassurance (CCR)

La fréquence de sinistres est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés dans la commune.



Cet indicateur recouvre les fréquences moyennes des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des Catastrophes Naturelles pour le péril inondation au sens large (inondation et coulée de boue, inondation par remontée de nappes et inondations par submersion marine) en France métropolitaine. Cet indicateur ne concerne que les biens assurés autres que les véhicules terrestres à moteur. La fréquence de sinistres est le rapport entre le nombre de sinistres et le nombre de risques assurés dans la commune.



Entretien des digues

La mise en sécurité des populations protégées par les digues existantes impose l'entretien pérenne de ces digues.

En réponse au constat du mauvais état de certains ouvrages de protections faute de gestionnaire identifié pour en assurer l'entretien et du manque d'entretien de certains cours d'eaux, la loi MAPAM a créé la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) affectée de façon obligatoire aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre. Cela permet d'identifier de façon indiscutable un acteur clé de la prévention des inondations.



La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite « loi MAPAM » vise à clarifier les compétences des collectivités territoriales.

C. Le citoyen, acteur informé sur les risques inondation

Depuis 1987, afin de développer une véritable culture du risque, la loi a mis en place un droit à l'information pour tout citoyen sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels il est exposé.

Les citoyens disposent d'un **dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)** consultable en préfecture et en mairie mais aussi sur Internet, d'un **document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim)** élaboré sous la responsabilité des maires des communes concernées ainsi qu'un **affichage des risques et des consignes**.

De plus, **les acquéreurs et les locataires doivent maintenant être informés** sur les servitudes liées à la prise en compte des risques, sur les indemnités versées consécutivement à un arrêté de reconnaissance de catastrophes naturelles et sur la réalisation des travaux prescrits.

L'éducation s'avère aussi un préalable indispensable. La connaissance des inondations est inscrite dans **les programmes scolaires** et les établissements situés en zone inondable sont invités depuis 2002 à développer un **plan particulier de mise en sûreté**.



1) Kit d'attente des secours pendant 3 jours

Dans une situation d'urgence, les réseaux d'eau courante, d'électricité, de téléphone peuvent être coupés. Il faut **être prêt à vivre de manière autonome quelques jours (72 heures)** avec certains articles essentiels, à son domicile (confinement) ou en dehors après un ordre d'évacuation. Attention à ce que le sac ne soit pas trop chargé. Il faut préparer les objets de première nécessité indiqués ci-après et les regrouper dans le sac d'urgence qui sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible.

À la maison : ayez en tout temps à la maison les articles suivants :

- Eau potable : deux litres par personne par jour, pour au moins trois jours
- Nourriture non périssable : provision pour au moins trois jours consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé
- Outils de base : ouvre-boîte manuel, couteau de poche multifonction...
- Radio à piles : piles de rechange ou à dynamo
- Lampe de poche : piles de rechange ou à dynamo
- Bougies
- Briquet ou allumettes
- Trousse de premiers soins : antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux...
- Lunettes de secours et appareils d'assistance
- Double des clés de maison pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite
- Double des clés de voiture pour éviter de les chercher ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route
- Panier et nourriture pour le transport des animaux domestiques et laisse, muselière

Pour encore plus de précaution :

- Sifflet pour signaler votre présence aux secouristes
- Masques antipoussières pour filtrer l'air contaminé

Ces articles essentiels permettront à vous et votre famille de subsister pendant les 3 premiers jours d'une situation d'urgence. Ce délai de 3 jours est le temps que pourraient prendre les secours pour venir en aide aux sinistrés ou que pourraient mettre les services essentiels à se rétablir.

Articles à emporter en cas d'évacuation

En cas d'évacuation de votre domicile, par exemple lors d'une panne de courant prolongée, d'une alerte d'inondation ou d'un tremblement de terre, les articles suivants pourraient vous être très utiles :

- Téléphone portable avec batterie chargée et chargeurs
- Médicaments et traitement en cours
- Articles pour l'hygiène – brosses à dents, serviettes, savon, papier hygiénique
- Vêtements de rechange
- Couvertures, sacs de couchage
- Argent liquide et carte de crédit
- Clés de voiture et de maison
- Pièces d'identité
- Articles pour bébés : lait maternisé, couches jetables, biberons
- Articles pour animaux domestiques : nourriture, médicaments, laisse
- Jeux divers : cartes, dés, dominos

Conseils

Mettez à l'avance ces articles dans un sac à dos ou un bac
Protégez les objets de valeurs et les papiers importants
Vérifiez régulièrement les dates de péremption de la nourriture et des médicaments



2) Géorisques, un nouveau site Internet d'information du public

Quels sont les risques auxquels je suis exposé ? Afin de répondre à cette question, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie lance un site Internet afin que le grand public puisse disposer d'une information localisée s'appliquant à lui-même ou à ses biens.

La conception de cette nouvelle application cartographique, réalisée en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), a par ailleurs d'autres objectifs ambitieux comme faciliter l'utilisation et le partage des données et des informations cartographiques sur les risques pour tous les publics.

Il est effectivement primordial que chaque acteur puisse être informé le mieux possible et puisse adapter son comportement afin de mieux se protéger et permettre ainsi le développement d'une résilience collective.

L'application disponible sur <http://georisques.gouv.fr> offre trois rubriques spécifiques :

- « **Ma maison/mes risques** » pour le grand public : localiser son bien et les risques avoisinants ;
- « **Cartes thématiques** » pour un public averti : visualiser des cartes à partir d'un catalogue d'environ 130 thèmes (référentiels cartographiques : fonds de plans mis à dispositions par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), limites administratives, photographies aériennes et des thématiques risques : inondations, mouvements de terrains, risques en montagnes, installations industrielles, séismes)
- « **Dossiers thématiques** » pour un public d'experts : proposer aux professionnels des dossiers spécifiques à leur métier.



Connaître les risques près de chez soi

Saisir une adresse... OK

Saisissez une adresse
Ex: 224 rue de pessac, 33000 Bordeaux

DESCRIPTION DES RISQUES

Les brèves

04 Juillet 2014 : Ouverture du site GéoRisques le 7 juillet 2014

Le portail GéoRisques



"**Ma maison / Mes risques**" permet de voir et imprimer un document synthétique sur les risques qui concernent le lieu saisi dans la fenêtre.

"**Cartes thématiques**" permet la consultation de données cartographiques portant sur les aléas et les enjeux dans le domaine des risques naturels et technologiques à l'échelle nationale.

"**Dossiers thématiques**" permet à un public expert de visualiser un ensemble d'informations présentes dans les sites [bdcavite.net](#), [argiles.fr](#), [bdmvt.net](#), [planseisme.fr](#) et [Cartorisque](#).

Les dossiers thématiques



Cavités souterraines



Aléa retrait-gonflement des argiles



Plan Séisme



Mouvements de terrain



Inondations

Le site GéoRisques



3) Repères de crues

Qu'est ce qu'un repère de crue ?

Les repères de crue sont des marques qui matérialisent les inondations historiques. Témoins des grandes crues passées, ils permettent de faire vivre la mémoire des inondations que les méfaits du temps, la végétation, les traumatismes voire le vandalisme peuvent parfois effacer.

Ils se présentent sous différentes formes : trait ou inscription gravée dans la pierre, plaque métallique, macaron scellé, etc.

Ces repères se trouvent sur différents types de bâtiments tels que les bâtiments publics ou privés, les quais, les piles de pont.

À quoi servent-ils ?

Il est essentiel de laisser des traces matérielles pour sensibiliser, entretenir et transmettre une mémoire collective des inondations. Une mauvaise connaissance du phénomène inondation conduit souvent soit à minimiser le risque en oubliant les événements passés, soit à mystifier une inondation ancienne, qui a laissé des souvenirs terribles, car aucune donnée, source ou référence n'ont permis de la relativiser.



Une nouvelle obligation pour les maires

La loi impose aux maires d'inscrire dans le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et d'établir les repères correspondant aux plus hautes eaux connues (PHEC), aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. Enfin, la pose et l'entretien relèvent de la commune ou de l'établissement intercommunal. Par exemple, suite à la tempête Xynthia, 2 000 repères ont été réalisés et mis à disposition des maires pour matérialiser le souvenir de Xynthia et transmettre la mémoire de cet événement dramatique.

L'inventaire des repères de crues

Parce que cet inventaire est obligatoire, une cartographie nationale répertoriant l'ensemble des repères de crues sur le territoire synthétisera les informations déjà disponibles auprès de plusieurs structures (établissements publics, syndicats de bassin, associations, services déconcentrés de l'Etat...). A ce jour, cinq sites ont été initiés notamment sur les bassins de la Seine et du Rhône.

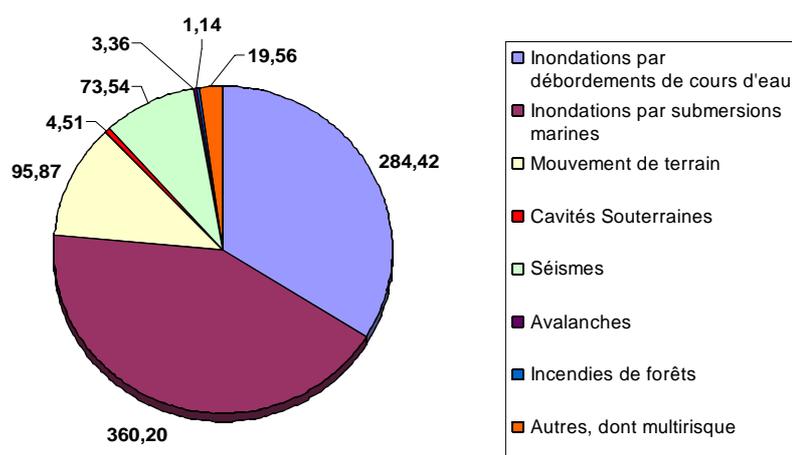


4. Les financements

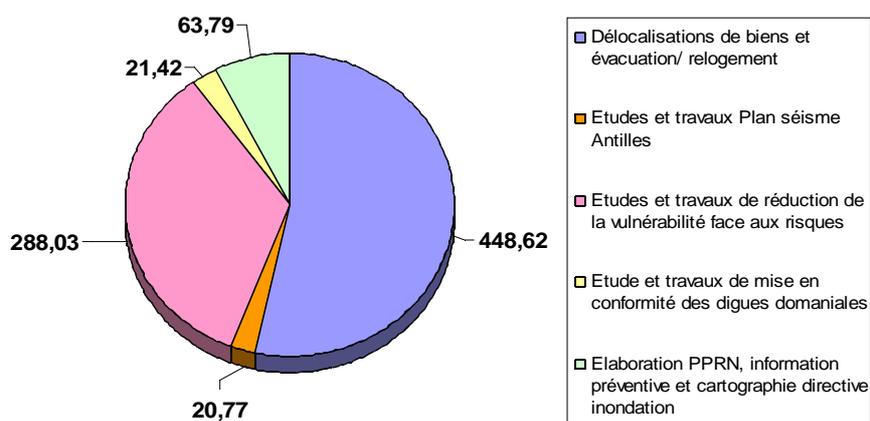
Pour mettre en œuvre la politique de gestion et de prévention du risque inondation, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie dispose de 30 millions d'euros environ de crédits budgétaires en 2014-2015.

A cela s'ajoutent environ 190 millions d'euros au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit fonds Barnier), dont une grande partie permet de financer des actions de prévision, de protection, de prévention et d'information contre les inondations ou submersions marines.

Dépenses financées par le Fonds Barnier de 2009 à 2013 par type d'aléas en M€



Dépenses financées par le Fonds Barnier de 2009 à 2013 par type de mesures en M€



Les interventions du fonds Barnier dans le cadre des Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) et opérations au titre du Plan submersions rapides (PSR), **seront conditionnées à la pose de repères de crues, à l'élaboration des PCS et aux autres obligations d'informations préventives incombant aux maires.** Les modalités précises d'application et leur échéancier restent à préciser en concertation avec la CMI.



Annexe 2

Liens utiles

L'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI)

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-premiere-evaluation.html>

Les territoires à risque important d'inondation (TRI)

Carte des TRI en métropole :

http://www.developpement-durable.gouv.fr.vpn.i2/IMG/pdf/1-2012_TRI_Nom-2.pdf

Carte des TRI en DOM :

http://www.developpement-durable.gouv.fr.vpn.i2/IMG/pdf/MEP_DOM_avril_2013.pdf

Le portail Géorisques

<http://georisques.gouv.fr>

L'Observatoire national des risques naturels

www.onrn.fr

Carte des sinistres :

<http://www.onrn.fr/site/rubriques/indicateurs/cartographie.html>

Les Programmes d'action de prévention des inondations (PAPI)

Carte des PAPI :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Labellisation-des-projets-PAPI-et,24020.html>

